

Mesures visant à maîtriser les conséquences de la guerre dans les BalkansDéposé par [Marty Dick](#)

Date de dépôt 21-04-1999

Déposé au Conseil des Etats

Etat actuel Liquidé

Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé de continuer à accorder la priorité à l'aide sur place. Il prendra en outre les mesures suivantes:

- aide à la recherche par leurs proches de personnes déplacées et promotion du regroupement familial;
- soutien psychologique et social des victimes de la guerre ayant subi un traumatisme;
- mise en place des structures permettant un séjour prolongé dans les pays d'accueil de la région (abris pour l'hiver, structures de jour avec offre d'occupations, écoles).

Le Conseil fédéral est en outre chargé de renforcer la coopération avec l'Albanie, la Macédoine et le Monténégro, dans le cadre de l'aide aux pays de l'Est, pour offrir à cette région des perspectives d'indépendance et de démocratie. Cette aide devra comprendre surtout des investissements dans les infrastructures et des mesures sociales.

En Suisse, le Conseil fédéral encouragera la compréhension pour l'aide sur place et fixera des critères pour l'accueil, dans des cas de nécessité, de réfugiés venant de la région en guerre. Il donnera la priorité aux blessés, aux malades, aux femmes enceintes, aux enfants et adolescents et aux personnes âgées.

Les décisions seront communiquées de manière suffisamment claire pour les personnes concernées et les autorités chargées de l'exécution en Suisse et à l'étranger.

Il faudra également tenter de répartir les responsabilités et les interventions avec les autres pays européens, en prenant en compte, d'une part, les efforts déjà fournis en matière d'accueil de réfugiés et, d'autre part, les besoins des réfugiés concernés.

Développement

Les mesures prises jusqu'à présent par le Conseil fédéral, notamment dans le domaine de l'aide sur place, méritent notre reconnaissance et notre soutien. Elles contribuent à la survie des personnes déplacées et limitent le chaos. La catastrophe a cependant pris de telles proportions qu'il est aujourd'hui indispensable d'aider de toutes les manières possibles les pays qui voient affluer les réfugiés, afin d'éviter une déstabilisation politique et sociale de la région.

Outre l'aide humanitaire sur place, il faut apporter un soutien à l'infrastructure afin de développer des perspectives d'indépendance économique et de démocratie.

Le but de la politique suisse et européenne doit être de tout faire pour éviter une nouvelle escalade de la violence dans les Balkans, de mettre un frein à la politique ultranationaliste de Milosevic, de préserver l'identité culturelle des réfugiés et de leur offrir une perspective de retour, d'aider les victimes de la guerre et de participer à la stabilisation de la région.

Les auteurs de la motion entendent soutenir le Conseil fédéral dans les efforts qu'il a fournis jusqu'à présent et s'engager, face à la population, en faveur d'une politique préventive et non défensive.

Déclaration du Conseil fédéral 07-06-1999

Le Conseil fédéral est prêt à accepter la recommandation.

Chronologie:

15-06-1999 CE Adoption.

[Bulletin officiel - les procès-verbaux](#)

Compétence Département des affaires étrangères (DFAE)

Objets apparentés [99.3162](#)

Cosignataires [Beerli Christine](#) - [Bloetzer Peter](#) - [Büttiker Rolf](#) - [Danioth Hans](#) - [Delalay Edouard](#) - [Frick Bruno](#) - [Gemperli Paul](#) - [Gentil Pierre-Alain](#) - [Hess Hans](#) - [Leumann-Würsch Helen](#) - [Onken Thomas](#) - [Paupe Pierre](#) - [Plattner Gian-Reto](#) - [Saudan Françoise](#) - [Schallberger Peter-Josef](#) - [Schuesser Fritz](#) - [Schweiger Rolf](#) - [Seiler Bernhard](#) - [Simmen Rosemarie](#) - [Zimmerli Ulrich](#) (20)